

Quand la Cour des Comptes enquête à charge sur les services informatiques aux Douanes et aux Finances Publiques...

La commission des finances de l'assemblée nationale a diligenté une enquête auprès de la Cour des Comptes sur les investissements informatiques à la DGFIP et la DGDDI.

Cette dernière rappelle que ces 2 directions représentent plus du quart des dépenses et des effectifs informatiques de l'Etat, hors défense nationale.

La Cour des Comptes devait apprécier la stratégie et la politique en matière de SI, notamment en regard des objectifs de transformation de l'action publique.

La CGT a toujours affirmé que la haute tenue de l'outil informatique, garante d'un service publique de qualité et d'une confidentialité nécessaire du fait de la sensibilité des informations détenues (les données fiscales des contribuables, le développement d'outils stratégiques, la détention et diffusion de la statistique du commerce extérieur, etc) n'a été permise que par le développement d'un outil internalisé.

Pour la CGT, ce sont les investissements permis par une stratégie de développement autonome de l'informatique qui a pérennisé un système aujourd'hui efficace, souple et au service de tous.

L'analyse de la Cour des Comptes montre des contradictions importantes. Si elle admet la robustesse du système d'information et son coût modéré, elle s'évertue à démontrer ses faiblesses structurelles et son aspect vieillissant. Quand on veut piquer son chien, on dit qu'il a la rage !

Pour permettre des investissements supplémentaires, elle préconise des changements dans le pilotage et les méthodes de travail, mais également la mise en place d'un cadre stratégique pluriannuel et interministériel.

Elle tient également à inscrire l'informatique de ces 2 directions dans un cadre interministériel. A ce titre, l'externalisation et les regroupements de structures sont de mise. La réduction du nombre de site est clairement évoquée. L'administration ne raisonne qu'en terme de réduction d'effectifs, jamais en terme stratégique.

En résumé, la Cour des Comptes préconise de dépenser plus pour moderniser des services en détruisant l'organisation qui avait permis de faire des économies. Ce que ne dit pas la Cour des Comptes, c'est un recours déjà énorme à la sous-traitance qui coûte une fortune à l'État (1000 euros/jour en moyenne par informaticien) et qui devrait aussi faire l'objet d'une étude. Ce recours à

la sous-traitance, s'il peut s'entendre parfois sur des domaines techniques très pointus et ponctuels, doit être réduit à son minimum. L'encouragement à un recours massif de contractuels masque une réalité déjà bien dépensière.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers: Télécharger 2019_06_21_enquete_cour_des_comptes_au_douanes_dgfip.pdf (849.2 Ko)
Télécharger 20190528-rapport-investissements-informatiques-dgfip-dgddi_0.pdf (2.54 Mo)
Public: Informatique
FD Finances

- -A
- ±A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank